



Fiche d'inscription *Mineurs*

N° Adhérent :

Autorisation parentale

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Autorise, en ma qualité de :

L'enfant ;

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

J'accepte de recevoir des mails de la bibliothèque

☐ OUI

☐ NON

2025
SIGNATURE

2026
SIGNATURE

2027
SIGNATURE

2028
SIGNATURE

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la bibliothèque municipale de Chomérac, pour l'enregistrement des adhérents. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : bibliothèque de Chomérac. Les données sont conservées un an et renouvelable par signature de l'adhérent. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la mairie de Chomérac (Frédéric Bannwarth, Mairie de Chomérac, 10 rue du Bosquet, 07210 Chomérac, fbannwarth@chomerac.fr, [0475651053](tel:0475651053)). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

à renouveler chaque année

Règlement de la bibliothèque multimédia de Chomérac

I. Dispositions générales

Article 1. – La bibliothèque multimédia est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information et à la documentation de la population.

Article 2. – L'accès à la bibliothèque multimédia et la consultation sur place des catalogues et des documents sont libres et ouverts à tous. La communication de certains documents peut connaître quelques restrictions, pour des raisons touchant aux exigences de leur conservation.

Article 3. – La consultation, la communication et le prêt des documents sont gratuits.

Article 4. – Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser les ressources de la bibliothèque.

II. Inscriptions

Article 5. – L'inscription est ouverte à tous. Elle est gratuite, et permet de bénéficier de l'ensemble des services de la bibliothèque (prêt de livres, de CD, consultation d'internet). Pour s'inscrire à la bibliothèque, l'utilisateur doit remplir un formulaire mis à sa disposition à l'accueil.

Article 6. – Les mineurs doivent, pour s'inscrire, être accompagnés d'un de leurs parents ou un représentant.

III. Prêt

Article 7. – Le prêt à domicile n'est consenti qu'aux usagers inscrits. Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.

Article 8. – L'utilisateur peut emprunter au maximum, et pour une durée de 3 semaines : 4 livres, 2 CD.

Article 9. – Les CD ne peuvent être utilisés que pour des auditions ou visionnements à caractère individuel ou familial. L'audition publique en est possible sous réserve de déclaration aux organismes gestionnaires du droit d'auteur dans le domaine musical (SACEM, SDRM). La bibliothèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.

IV. Recommandations et interdictions

Article 10. – En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque pourra prendre toutes dispositions utiles pour assurer le retour des documents, notamment par des lettres de rappel. Après la troisième lettre, la facture du ou des livres non rendus devra être acquittée par l'adhérent et son droit de prêt sera suspendu momentanément.

Article 11. – En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le remboursement de sa valeur. En cas de détériorations répétées, l'utilisateur peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.

Article 12. – Les usagers peuvent obtenir la reprographie d'extraits de documents appartenant à la bibliothèque. Ils sont tenus de les réserver à un usage strictement personnel.

Article 13. – Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux, sauf animation expressément organisée par la bibliothèque. L'accès aux animaux est interdit dans la bibliothèque, exception faite des chiens guides d'aveugles et chiens d'assistance.

Article 14. – Le personnel de la bibliothèque est chargé de l'application du présent règlement dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux, à l'usage du public.

V. Multimédia

Article 15. – Internet est accessible aux adultes et aux mineurs scolarisés en cycle secondaire. Les enfants scolarisés en primaire devront être accompagnés d'un adulte.

Article 16. – Internet est prioritairement réservé à la recherche documentaire et à la consultation de sites. La bibliothèque se réserve le droit de bloquer l'accès aux sites contraires à la législation française. Les forums de discussion, les réseaux sociaux, les jeux en ligne et les sites de commerce sont interdits.

Article 17. – Avant chaque consultation, l'utilisateur devra se présenter au personnel, qui l'installera sur le poste. En quittant le poste, l'utilisateur devra se déconnecter et revenir à la page d'accueil.

Article 18. – Il est possible de télécharger des documents sur clé USB.

Article 19. – L'accès à Internet se fait par créneau de 30 minutes, limité à une fois par jour, en cas d'affluence. Le nombre de personnes pour une même consultation ne peut être supérieur à deux.

Article 20. – Le personnel se tient à la disposition des utilisateurs pour une assistance ponctuelle. Le personnel se réserve le droit de contrôler, en cours d'utilisation, les sites consultés.

Article 21. – L'utilisateur s'engage à n'utiliser que les moyens et logiciels mis à sa disposition et à ne pas intervenir de quelques façons que ce soit sur les outils et le paramétrage du matériel. L'utilisateur est responsable du matériel et de l'équipement. Il s'engage à rembourser toute détérioration due à une mauvaise utilisation.

Article 22. – En cas de non-respect du présent règlement l'utilisateur sera privé de son droit de consultation d'Internet, voire exclu des services de l'établissement.

Date :

Signature :